Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Chaouel 1441
29 Mai 2020

N° 35

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Sociétés anonymes **1046**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1046**
Fonds de Commerce
Vente de fonds de commerce **1052**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1053**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1054**
Convocations
Sociétés anonymes **1055**
Sociétés à responsabilité limitée **1067**
Autres sociétés **1067**
Divers
Avis au public **1068**

CONSTITUTION

Sociétés anonymes

Constitution d'une société anonyme

I) Suivant acte sous seing privé en date du 19-3-2020, enregistré à la recette des finances 3 Septembre Sousse le 12-5-2020 sous le n°20800568 quittance n°M020605. Il a été constitué une société anonyme ayant pour :

Dénomination : Société "SOFIN PARTICIPATIONS".

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social : 500.000 Dinars

Siége social : Avenue Hédi Nouira - 4003 Sousse.

Objet social : Société D'investissement à Capital Risque (SICAR)

Durée : 99 ans.

II) La déclaration de souscription et de versement a été faite par le fondateur entre les mains de Mme le receveur des finances de la recette des finances 3 Septembre Sousse le 12-5-2020, enregistrée le même jour sous le n°NSTITUTI, quittance n°M020612.

III) Assemblée Générale Constitutive : Du P.V. de l'assemblée générale constitution tenue le 22-3-2020 et enregistré à la recette des finances 3 Septembre Sousse le 12-5-2020 sous le n°20500572, quittance n°M020618 il appert que l'assemblée a :

- Vérifié la souscription intégrale et la libération du montant exigible des actions.

- Déclaré la Société définitivement constituée.

- Nommé les premiers administrateurs pour une durée de trois ans qui s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

- Nommé le cabinet "CACI" représenté par son gérant Monsieur Amjad Aloulou comme commissaire aux comptes pour une période de 3 ans.

IV) Premier conseil d'administration : Du P.V du premier Conseil d'Administration réuni le 22-3-2020 et enregistré à la recette des finances 3 Septembre Sousse le 12-5-2020 sous le n°20700573, Quittance n°M020652 il appert que Monsieur Mohamed Ben Ammar a été nommé Directeur Général de la société pour une période de trois ans.

V) Un exemplaire des documents sus-indiqués a été déposé au registre national des entreprises de Sousse le 20/5/2020 sous le n°D202031681.

2020S00406SANB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

Nomination d'Administrateurs

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba 1001 Tunis

MF : 0033578V/A/M000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2020, enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 15 mai 2020, sous le n°20801074 dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Centre National du Registre des Entreprises, Présidence du gouvernement, le 20 mai 2020 sous le n°202031846, il appert que l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer Messieurs Slaheddine Ladjimi, Younes Bouchoucha, AMEN BANK, COMAR (1er, 2ème, 3ème siège) en qualité d'Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

2020R01126SANB2

Nomination de commissaire aux comptes

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

S.A au capital de 15000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba 1001 Tunis

MF : 0033578 V/A/M 000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2020, enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 15 mai 2020, sous le n°20801074 dont un exemplaire a été déposé au Greffe du Centre National du Registre des Entreprises, Présidence du gouvernement, le 20 mai 2020 sous le n°202031846, il appert que l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer la société la Générale d'Audit et de Conseil en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

2020R01127SANB2

Modification des statuts

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

SA au capital de 15 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba 1001 Tunis

MF : 033578 V/A/M 000

RNE : 033578V

CNSS : N°78-97719

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2020, enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 15 mai 2020, sous le n°20801074 dont un exemplaire a été déposé au bureau du Registre National des Entreprises de Tunis, le 20 mai 2020 sous le n°202031781. Il a été décidé de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi 2019-47 du 29 mai 2019 et de modifier en conséquence les articles 9, 23, 26, 28 et 38 des statuts.

2020R01133SANB2

Délégation de pouvoir de signature

Par PV de délibération du conseil d'administration du 18/6/2016 de la société LAMOUEL au MF 889901QAM000 enregistré à la recette des finances Victor Hugo le 13 décembre 2018 Quittance n°18802730, enregistrement n°M036209 le conseil autorise de donner délégations de pouvoir de signature à Madame Feriel Zghida titulaire de la CIN n°05514559 pour tous les actes de la société et précisément pour le titre foncier numéro 8126 Sousse.

2020S00407SANB2

NOTICE LEGALE

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Identifiant unique au R.N.E. :022671F

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 27.861.250 DT à 37.861.250DT par l'émission de 10.000.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,600 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

Décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13Mars 2020

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :
Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :
Forme juridique : Société anonyme
Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovin, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Identifiant Unique au R.N.E : 022671F

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 27. 861.250 DT divisé en 27.861. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Téboulba – Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

2 – Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Kamel Belkhiria	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*****Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration	ex 2019	14/07/2017	Sousse
M .Skandar Makni	Directeur Général		31/01/2018	Sousse

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI, Expert comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	**Bureau** : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - **Tel** : 71 947 383 **Fax** : 71 947 604	2017-2019

*****Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

En vertu du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13Mars 2020, enregistré à la Recette des Finances à Teboulba le 06/04/2020 sous le 20800628, Quittance n° 013435 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 06/05/2020 sous le n° AC15782020, il a été décidé d'augmenter le capital social conformément aux modalités et caractéristiques suivantes :

3.1-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 10.000.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 10.000.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre** : 10.000.000 actions
- **Valeur nominale des actions** : 1 DT.
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire
- **Libération** : du quart à la souscription, la libération du reliquat se fera en une ou plusieurs fois suivant appel du Conseil d'Administration.

3.2-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,600 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,600 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du quart du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription

3.3-Droit préférentiel de souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13/03/2020 , après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration de la Société et celui du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression de droit préférentiel de souscription , a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et ce conformément à l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Dix Millions **(10.000.000) actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MEDIGRAIN »	5.000.000	5.000. 000	3.000. 000	8.000 000
Société « S.T.P.A »	1.250.000	1.250.000	750.000	2.000.000
Société « GMC »	937.500	937. 500	562.500	1.500 000
Société « Les Pates Warda »	625.000	625.000	375.000	1.000.000
Société « ACN »	625.000	625.000	375. 000	1.000.000
Société « CDS »	625.000	625.000	375. 000	1.000.000
Société « GSS »	625.000	625.000	375. 000	1.000.000
Société « UNAGRO »	312.500	312.500	187.500	500.000
Total	**10.000.000**	**10.000.000**	**6.000.000**	**16.000 000**

3.4-Période de souscription : Les Sociétés « MEDIGRAIN », « S.T.P.A », « GMC », « Les Pates Warda », « ACN », « CDS », « GSS » et « UNAGRO », disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 10.000.000 actions nouvelles émises.
Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées du quart.
Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.5-Etablissements domiciliataires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de **l'ATB agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° 01016056119200114694
En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **0,850 DT** soit (**0.250**) **DT** représentant le quart de la valeur nominale de l'action **et 0,600 DT** représentant la valeur intégrale de la prime d'émission.

3.6-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.7-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019 et c'à hauteur de leur libération, soit le quart.

3.8-But de l'émission : Les actionnaires de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

3.9-Structure du capital avant augmentation : La structure du capital avant la présente augmentation se présente comme suit :

Actionnaires	Nb d'actions et de droits de vote	Valeur	% du capital et de droit de vote
GALLUS	15 652 394	15 652 394	56,18%
Les Grands Moulins du Cap-bon « GMC »	3 200 100	3 200 100	11,49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Réunies « MCSR »	1 920 800	1 920 800	6,89%
MEDIGRAIN	1 713 933	1 713 933	6,15%
Les Aliments Composés du Nord « ACN »	800 000	800 000	2,87%
Divers Actionnaires	4 574 023	4 574 023	16,42%
TOTAL	**27 861 250**	**27 861 250**	**100%**

3.10-Structure du capital après augmentation : La structure du capital après la présente augmentation se présente comme suit :

Actionnaires	Nb d'actions & de droits de vote	Valeur	% du capital et de droits de vote
Gallus	15 652 394	15 652 394	41,34%
MEDIGRAIN	6 713 933	6 713 933	17,73%
Les Grands Moulins du Cap-Bon "GMC"	4 137 600	4 137 600	10,93%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rèunies " MCSR "	1 920 800	1 920 800	5,07%
Les Aliments Composès du Nord " ACN "	1 425 000	1 425 000	3,76%
STPA	1 250 100	1 250 100	3,30%
Les Pâtes Warda	625 100	625 100	1,65%
CDS	625 100	625 100	1,65%
GSS	625 100	625 100	1,65%
UNAGRO	312 600	312 600	0,83%
Divers actionnaires	4 573 523	4 573 523	12,08%
Total	**37 861 250**	**37 861 250**	**100,00%**

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes
Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.
Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.
Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité : Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :
- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DT par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.
Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.
Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 10.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées du quart seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dés lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :
Les actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé SOPAT NS libérée de 1/4 et sous le code ISIN TN0007290109 et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

2020S00424SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Modification de statut

Société Stop Security

SARL au capital de 2000 dinars

Siège social : Av. Majida Boulila imm. Olfa palace étage 4 app. 2

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire du 17/6/2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax Ie 22/5/2020 sous le n°20801797 quittance n°M001918 et suivant le PV de l'assemblée générale le 9/9/2014 enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés à Sfax n°14804003 quittance n°MO04321

1- Changement de l'adresse de route de Tunis km2.5 à av. Majida Boulila imm Olfa palace étage 4 app2.

2- Changement de nom social de «Sécurité et Protection des Services» à «Stop Security».

Suivant le PV de l'assemblée générale du 22/02/2016 enregistré à la recette d'enregistrement Abou Elkacem Chebbei Sfax le 17/3/2016 sous le n°16700772 quittance n°MO31007 et suivant le contrat de cession de parts sociales du 25/2/2016 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 17/3/2016 sous le n°16700773 quittance n°M031011

1. La cession de Mr Saber Ellouzi des 100 parts lui appartenant à Mr Najib Ghribi.

2. La démission de la deuxième gérante Mme Atiyette Houidi.

2020X00559SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé en date de 17/02/2020 enregistrée à la recette de Tozeur le 26/02/2020 sous volume M008871 Case 20200620 Najah Ben Khaireddine Ben Mohamed Boukadi vend et cède à Kais Ben Soltan Ezair Tout le fonds de commerce sis à Route Nefta Tozeur avec tous ces éléments corporels et incorporels toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Publié au journal Echourouk le 6 mai 2020.

2020S00399FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 8/3/2020 enregistré à la recette des finances de Kâlaa Kebira le 10/3/2020 quittance n°14700 enregistrement n°20200470 Khawla Bent Jamel Ben Salem Mechmeche demeurante à 8 Rue Bachir Ben Aicha Kâlaa Kebira Sousse titulaire de C.I.N 09263481 a vendu à Monsieur Nader Ben Saad, demeurant à Rue 20 Mars, Kalaa Kebira Sousse, titulaire de CIN 07439951, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à Place El Nassre (Eljorfe) Kâlaa Kebira, consistant en un café de première catégorie dénommé Royal.

Les oppositions éventuelles seront recevables dans le délai légal entre les mains de l'acheteur Monsieur Nader Ben Saad à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" du 20/3/2020.

2020S00400FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte authentique notarié en date du 6/5/2020 enregistré le 13/5/2020 Mr Amer Suhail, titulaire d'une carte d'identité nationale n°072076813 a fait donation de la totalité du fonds de commerce situé à avenue Tawfik cité Erriadh Sousse - consistant dans la vente des volailles à sa mère Rebah Selmi titulaire de la carte d'identité nationale n°07579713.

2020S00401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kairouan rue Alkhaoiarezmi le 12 Mai 2020 quittance n°MO26699, enregistrement 20201227 Mr Sleh Ben el Hédi Ben Omar Nabli a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente produit alimentaire en détail sous le nom commercial «Boutique Chaima» rue Ibn Eljazzar 3111 Kairouan nord à Kairouan, et le matricule fiscal n°1156750 registre de commerce A1094832010 à Mme Zakia Bint Hassan Bin Ali Achour la veuve de Mohamed Chaouechi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

2020S00410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat délivré le 15/4/2020 écrit par l'avocat Abdelhamid Ben Boubaker dans son bureau sise à avenue Farhat Hached Gafsa enregistré à la recette des finances de Gafsa en date du 11/5/2020 enregistré sous le n°20201523, quittance n°1010945, Madame Madiha Ben Gharbia a vendu à Monsieur Haithem Elajri la totalité de fonds de commerce exploité en restaurant au local sis à Avenue Elmajzera Kadima Gafsa avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de la vendeuse Madame Madiha Ben Gharbia dans son local sise à rue Kileni Matoui Gafsa dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 19 mai 2020.

2020X00537FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé le 12-3-2020 et enregistré à la recette des finances de Diar el WAFA Sfax le 16-3-2020 reçu n°M030401,

enregistrement n°20201421, Monia Makki en son nom et au nom de ses procureurs les héritiers de Mohsen Suissi, demeurant à rue Mharsa km 5.5 Sfax, vend à société de distribution et de services sise à avenue Algérie immeuble Ben Zina 3000 Sfax la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du restaurant nommé «OMAR Moktar» situé à avenue Algérie Sfax.

Le prix de vente est consigné chez Maître Houda Ktaeit Eleuch et les oppositions éventuelles devront être faites dans son lieu à 3 rue patrice Lumumba immeuble Sfax city 4ème étage Sfax, dans les délais légaux.

Cette annonce a été faite aux journaux «Assabeh» et «le Temps» le 15-5-2020.

2020X00540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 23/3/2020 enregistré à la recette des finances route Al Ain le 13/5/2020 Quittance M021253 Enregistrement 20200695, demeurant à route Bourguiba rue Aboubaker Seddik n°95 El Ain Sfax, titulaire de la C.I.N n°11017309, Khouloud Abelkafi a cédé à Salwa Chhida demeurant à El Kaid Mhamed rue Tahir el Haded n° 56 Sfax, titulaire de la C.I.N n°01130274, la totalité du fonds de commerce (vente des fruits et légumes) sis à route Manzel Chaker km 6.5 Sfax.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Salwa Chhida à l'adresse sus-mentionnée, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Al Chourouk» du 16/5/2020.

2020X00549FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 28/4/2018 portant signature légalisée le 28/04/2018 enregistré à la recette des finances Jebeniana le 21/5/2020 quittance n°M015496 Mr Nabil Ben Taher Ben Kraiem cin n°01324567 a cédé à Mr Taoufik Ben Abdallah cin n°00458168 demeurant à Jbeniana Sfax la totalité du fonds de commerce du local sis à l'avenue Habib Bourguiba Jebeniana Sfax destiné comme cafétéria.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à Son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée au "Quotidien" le 23/5/2020.

2020X00553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 3/11/2017 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba à la même date quittance n°M051991 et enregistrement n°17203123 que Monsieur Riadh Kram, titulaire de la carte d'identité nationale n°08757622 a vendu à Monsieur Mouthana Benrhouma, titulaire de la C.I.N n° 04896473 la totalité du fonds de commerce, sis à rue Bechir Telili Midoun Djerba et effectué pour l'activité de commerce de Téléphone Portable.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains de l'acheteur ayant son adresse à cité. El Abedla Douz est Gbeli, et ce dans un délai de 20 jours de son apparition au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente est apparu aux journaux «Essabah» et «Le Temps» du mercredi le 29/11/2017.

2020X00561FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat en date du 10/3/2020 enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le n°487/2020 reçu n°M010759 le 6/5/2020, Monsieur Amor Naily a vendu à Monsieur Faouzi Derouich tout le fonds de commerce constitué au local n°40 sis au marché central Gafsa loué de la Commune de Gafsa destiné à la vente des volailles selon contrat depuis 2013.

Toute opposition sur cette vente doit se faire auprès du Maître Faouzi Amara à son cabinet à Gafsa durant les 15 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal quotidien Alchourouk.

2020X00562FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne de loisirs et d'action sociale et volontaire

Objet : Sociale, volontaria et de loisir.

Objectif : Installer un esprit de solidarité, de bénévolat et de divertissement pour le citoyen

Siège : Bodher - Monastir

N° Déclaration et date : RR280254925TN en date du 7/01/2020

Président : Ibn Hadj Khlifa Nabil

Secrétaire Général : Ibrahim Lotfi

Trésorier : Heni Majed.

2020S00402APSF1

Homologation de résolutions

Modification du statut du syndic des propriétaires

Suite au PV de l'assemblée générale du syndicat de la résidence Narjes El Omrane supérieur, en date du 29 juin 2019, et enregistré à la recette des finances El Manar sous le numéro 19701841, Reçu n°M062235 du 02 septembre 2019, il a été décidé la modification de l'article (8-a) lié à la participation aux dépenses communes : la valeur de la cotisation mensuelle est fixée par le syndic des propriétaires à vingt cinq dinars à verser chaque début du mois et elle est révisée chaque année. En plus de la cotisation mensuelle, chaque titulaire doit participer avec une cotisation annuelle de cinquante dinars pour alimenter le fond de roulement et sera verser au début de l'année administrative.

2020R01132APSF2

Syndic des copropriétaires de la résidence

El Mozdalifa sis route Gremda Bouzeine Km 4 Sfax

Suivant le procès-verbal du 26 janvier 2020 enregistré à la recette des finances Gremda le 18 février 2020 sous le numéro 20800383 reçu n°M015760, le Syndic des copropriétaires de la résidence El Mozdalifa, s'est réunie et a abouti à l'élection de monsieur Hamouda Zakaria : Président du syndicat, Mr Mezghenni Tijani : Trésorier Mr Baccar Amine : vice-président, Mr Abdelmlek Mohamed : Secrétaire général, Mr Chakroun Fethi : membre.

2020X00550APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

Affaire N : 3122

Après rabais de 40 % de la mise à prix

Nasr Ben Ameur et Associés S.A.R.L

M.F : 1514947j

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat à la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

Poursuivant : Amen Bank représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis R N E 0000221M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat à la cour de cassation exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro 4000 Sousse.

Débiteur saisi : société frigorifique Essedik «SOSAF», une société à responsabilité limitée, Rue B1539772010 représentée par son siège à la Route Teboulba Moknine.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble dénommé «ESSADA» objet du titre foncier n°88668 Monastir d'une superficie Totale de 5387 m², sis au sud est de la ville de Moknine et au sud de la route régionale reliant Moknine et Teboulba, à peu prés 200 m, via une piste agricole.

Il s'agit d'un terrain agricole comportant 10 chambres frigorifique), deux garages, un étable et un entrepôt en tôle isolante le terrain comporte aussi une construction en brique, couverte par une dalle en béton, faisant usage d'habitation et administration et elle est entourée.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à 1664.202 Dinars, un million six cent soixante-quatre mille deux cent deux dinars et ce après le rabais de 40 % de la mise à prix initiale en vertu de l'article 425 C.P.C.C.

Date de vente : La vente aura lieu le : 24/6/2020 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9 h à 17h.

NB : cette affaire a été appelée à une première audience le 20/11/2019 et a été reportée pour le 15/04/2020 et en raison du confinement a été reportée pour le 24/6/2020.

2020S00408VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie

Immobilière d'un immeuble non immatriculé

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, avenue de l'armée, Imm Laadhar 1er étage. Matricule fiscal 0502060EAP000.

Partie poursuivante : Société ELECTRO-SUD, au nom de son représentant légal S.A.R.L, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0537449L, et dont le siège social est à Sfax route de Mahdia Km 10.

Partie saisie : Abdessalem Ben Mustapha Trabelsi, directeur commercial dans une société, sis à Sfax route de Mahdia Km 10.

Propriété à vendre : - La totalité d'un terrain nu rectangulaire et clôturé partiellement, sis à Sfax route de Saltnia km 9 loin de ladite route de 850 à peu prés. Sa superficie est de 1079 mètres carrés. L'immeuble est délimité au nord par une rue de 6 mètres de largeur, environ, au sud par une rue de 4 mètres ouvert actuellement sans être pavée à l'est Mohamed Bouali et une rue de 6 mètres de largeur, d'où l'accès au terrain et à l'ouest Bouali. L'immeuble mesure du côté est 41 mètres, du côté ouest 42 mètres, du côté nord 26 mètres, et du côté sud 26 mètres. Le terrain est nu, et ne contient ni arbres ni constructions. Le terrain est viabilisé. Les ruelles conduisant au terrain ne sont pas pavées malgré qu'elles soient liées à la route principale.

Mise à prix : elle est estimée à soixante treize mille cinq cent dinars (73.500d000) frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi vingt deux juin deux mille vingt (22/6/2020) à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Victor Hugo, à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dans l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire Irrévocable. Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Sfax.

L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à soixante treize mille cinq cent dinars (73500d000). Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2020X00554VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après rabaissement de quarante pour cent (40%) de la mise à prix initiale

Maître Elfahem Abdelmajid

Avocat à la cassation

Rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid

Tel : 98235173-76626997

Fax : 1371010

Le saisissant : Moncef Kadri profession agriculteur habitant à Saida Regueb Sidi Bouzid son domicile élu est le bureau de maître Abdelmajid Elfahem situé au rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid

Les saisies :

1- Eljia Akrmi domiciliée à Regueb Sidi Bouzid

2- Wahiba Akrmi domiciliée à Regueb Sidi Bouzid

3 - Aida Akrmi domiciliée à Regueb Sidi Bouzid

Avocat poursuivant : Maître Abdelmajid Elfahem avocat à la cassation son bureau situé à la rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid.

Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble du titre foncier «88176 Sidi Bouzid» dénommé «feirouz» de qualité urbaine situé à la délégation Regueb gouvernorat "Sidi Bouzid au carrefour de l'avenue Mohamed Elakremi Bechloula et de l'avenue elgazali, ses limites sont comme suit l'est dar elbacha et l'ancienne huilerie, l'ouest avenue Mohamed Elakremi Bechloula ; au kebla avenue Elgazali au sud (jawf) société elkawafel et Hacen Omri, superficie deux ares quarante sept centiares (2 a 47 c), fragmentation générale 247, nombre de parcelles 01, numéro du parcelle 01, références de l'enregistrement : registre 14/2015, dépôt Sidi Bouzid numéro 319 jugement d'immatriculation numéro 3017 du 8/4/2015, nature du jugement 8 facultative, l'immeuble contient un habitat de deux étages et 03 garages.

La mise à prix : la mise à prix initiale est fixée à cent quatre vingt huit milles huit cents quarante cinq dinars puis rabattie par ordre du tribunal lors de l'audience du 4/02/2020 de 40% pour devenir cent treize milles trois cents sept dinars, (113.307,000d) + les frais de la procédure taxés égales à deux milles quatre cents trente cinq dinars 856 millimes + les frais de procédure qui seront taxés le jour de l'audience.

Date et heure de l'adjudication et tribunal devant lequel elle aura lieu : l'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières devant le tribunal de première instance de Sidi Bouzid le mardi vingt trois juin deux milles vingt (23/06/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : l'immeuble peut être visité durant toute la semaine le jour.

2020X00560VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société «TOURISTIQUE ACQUA VIVA»

S.A au capital social de 2.157.000 dinars

Siège social : Hôtel Acquaviva Gammarth Tunis

MF : 0036117F

CNSS : 97044-86

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société touristique Acquaviva sont convoqués pour une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 juin 2020 à 11h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la vente des actions de la société Acquaviva au prix proposé par l'acquéreur.

- Questions diverses.

2020T00404SANB3

Convocation de l'assemblée générale

NEWREST CATERING TUNISIE SA

Identifiant Unique : 905711 G

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8 juin 2020 à 12h au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac. Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2019

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2019

4. Approbation de conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2019

6. Nomination des administrateurs

7. Nomination du commissaire aux comptes

8. Quitus aux administrateurs

9. Fixation des jetons de présence

10. Pouvoirs en vue des formalités.

2020T00406SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la Société de Promotion Touristique Salloum «SPT SALLOUM» - S.A

Capital social : 4.700.000 DT

MF : 0047223R

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 19 mars 2020 convoque les actionnaires de la société SPT Salloum à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 30 juin 2020 à 10 heures au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

2. Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au

titre de l'exercice dos le 31 décembre 2019 ;

3. Approbation des Conventions règlementées ;

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice dos au 31 décembre 2019 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2019 ;

6. Nomination des Administrateurs;

7. Pouvoirs.

2020T00409SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

RC : B0142032007

Identifiant unique RNE : 0007495T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 19 Juin 2020 à 10 heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2016,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2016,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2016,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Délégation des pouvoirs.

2020R01121SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT S.A.

«SODIAC EMBALLAGES»

Au capital de 1.000.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 26402C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SODIAC EMBALLAGES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 16 juin 2020 à 14 heures dans les locaux de Monsieur Habib Belaïd, Commissaire aux Comptes, sis à 13 rue des Juges, 2ème étage, bureau 8, Menzah 62091 Ariana aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3) Présentation du travail effectué par les administrateurs sur 2019, approbation des conventions spécifiques à ces travaux.

4) Approbation des autres conventions faisant l'objet du rapport spécial.

5) Quitus individuels aux administrateurs.

6) Affectation du résultat 2019 et fixation du montant du dividende à verser.

7) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2019.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2020R01122SANB3

Convocation à l'AGO

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES

S.A.

«METALPLAST»

Au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 000 630 B/AM/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 16 juin 2020 à 10 heures dans les locaux de Monsieur Habib Belaïd, commissaire aux comptes, sis à 13 rue des Juges, 2ème étage, bureau 8, Menzah 6 - 2091 Ariana aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3) Présentation du travail effectué par les administrateurs sur 2019, approbation des conventions spécifiques à ces travaux.

4) Approbation des autres conventions faisant l'objet du rapport spécial.

5) Quitus individuels aux administrateurs.

6) Affectation du résultat 2019 et fixation du montant du dividende à verser.

7) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2019.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2020R01123SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Caveo Automotive Tunisia

Société anonyme

Au capital de 55000000,000 TND

Siège social : Z.I Borj Cedria - 2050 Hammam-Lif

Identifiant Unique (MF) : 0012628X

Messieurs les Actionnaires de «Caveo Automotive Tunisia » sont conviés pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 juin 2020 à midi (12 heures) au siège social de la société sis à Z.I Borj-Cedria - 2050 Hammam-Lif, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur.

2- Délégation de pouvoirs pour formalités.

Tous les documents légaux nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2020R01134SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Caveo Automotive Tunisia

Société anonyme

Au capital de 55000000,000 TND

Siège social : Z.I Borj Cedria - 2050 Hammam-Lif

Identifiant Unique (MF) : 0012628X

Messieurs les Actionnaires de «Caveo Automotive Tunisia» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 juin 2020 à 10 heures au siège social de la société sis à Z.I Borj-Cedria 2050 Hammam-Lif, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

2- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Jetons de présence.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Mandat d'administrateurs.

7 - Nomination de commissaire aux comptes.

Tous les documents légaux et nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2020R01135SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique Hôtelière El Hammam

Société anonyme

Capital : 38000000,000 TND

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia, 1080 Tunis Cedex

Identifiant Unique (MF) : 0020078K

Messieurs les Actionnaires de «Société Touristique Hôtelière El Hammam» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23 juin 2020 à 11 heures au siège social de la société sis au Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia, 1080 Tunis Cedex, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur ledit exercice.

3- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Jetons de présence.

7- Mandat d'administrateurs.

8- Nomination du commissaire aux comptes.

Tous les documents légaux nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2020R01136SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique Hôtelière El Hammam

Société anonyme

Capital : 38000000,000TND

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia, 1080 Tunis Cedex

Identifiant Unique (MF) : 0020078K

Messieurs les Actionnaires de "STE Touristique Hôtelière El Hammam" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 23 juin 2020 à midi (12h) au siège social de la société sis à Zone industrielle Borj - Cedria - 2050 Hammam-Lif, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur.

2- Délégation de pouvoirs pour formalités.

Tous les documents légaux et nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2020R01137SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Institut de Formation de la Bourse de Tunis

SA au capital de : 300 000 Dinars

Siège social : 19 Bis Rue Kamel Atatürk - 1001 Tunis

Matricule fiscal : 514122Q/A/M/000

Registre de commerce : B125662000

Les actionnaires de la société Institut de Formation de la Bourse de Tunis (IFBT) sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu au siège social, 19 bis, Rue Kamel Atatürk, le mardi 23 juin 2020 à 14h, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport du CA relatif à la gestion au titre de l'exercice 2019

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice;

- Approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2019

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux Administrateurs Affectation des résultats

- L'entrée de nouveaux actionnaires, au capital social de l'IFBT

- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2020R01138SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

de la société Le Livre SA

Société LE LIVRE Société anonyme 1.552.000dt

Siège social : Zone Industrielle Zaghouan

MF : 19001 w/p/m/000

RC : B5881996

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société Le Livre SA qui se tiendra le mardi le 16 juin 2020 à 13h au siège de la société à la zone industrielle de Zaghouan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital avec suppression du DPS

2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital avec suppression du DPS

3. Modification du Statuts

4. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités légales relatives à l'augmentation du capital

5. Questions diverses.

2020R01144SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la société Le Livre SA

Société LE LIVRE

Société anonyme 1.552.000dt

Siège social : Zone Industrielle Zaghouan

MF : 19001 w/p/m/000

RC : B5881996

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société Le Livre SA qui se tiendra le mardi le 16 juin 2020 à 10h au siège de la société à la zone industrielle de Zaghouan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019,

3. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2019,

4. Approbation des conventions énumérées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019,

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019,

7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2019,

8. Questions diverses.

2020R01145SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS

S.A au capital de 9.020.000DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 1110 La Mornaguia

RNE : 0707419 B

N° affiliation CNSS : 210385/89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le vendredi 26 juin 2020 à 11 H 30, au siège de la société sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 1110 La Mornaguia, à

l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2/ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes afférant aux états financiers de l'exercice 2019.

3/ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

7/ Pouvoirs à donner.

8/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2019, du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée et du rapport du conseil d'Administration, sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

2020R01149SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING S.A.

Siège social : GP1 Km 12 Ezzahra

Capital social : 180 003 600 dinars

Identifiant unique : 1058891R

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 24/6/2020 à 10H30, au siège de la société PGH sis au GP1 Km 12- Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels de la société PGH au 31/12/2019.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2019.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels au 31/12/2019.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2019.

- Examen des états financiers consolidés du groupe PGH au 31/12/2019.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2019.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés au 31/12/2019.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2019.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2019 et distribution des dividendes.

- Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2019.

- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2019.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

- Franchissement de seuil.

- Nomination d'administrateurs.

- Désignation de commissaires aux comptes.

- Autorisation pour le rachat et la revente des actions propres à la société.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

2020R01151SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000 DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule Fiscal : N°009368WAM000

R.C : N°B121201997

Les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 juin 2020 à 9 h 30mn à la salle des réunions au gouvernorat de Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire hors du délai réglementaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

3- Lecture dés rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2018.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7- Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2019-2020-2021.

8- Fixation des jetons de présence.

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

2020R01154SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000 DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule Fiscal : N°009368WAM000

R.C : N°B121201997

Les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 juin 2020 à 11h du matin à la salle des réunions au gouvernorat de Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des dispositions à prendre en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales et l'article 45 du statut de la SRTGN.

2- Modification du statut de la société

- Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale.

- Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai legal.

2020R01155SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE "TUNIS BAY ALLIANCE GOLF PROJECT" SA

Société anonyme

Au capital de 18 200 000.000 de dinars

Siège social : Résidence Monaco, Rue 14 Janvier 4000 - Sousse

MF : 1417331M

Messieurs les actionnaires de «TUNIS BAY ALLIANCE GOLF PROJECT» SA sont convoqués par le conseil d'administration qui aura lieu le 18/6/2020 à 8H 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Acceptation de la démission de KPMG.

2. Ratification de la nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2015-2016-2017.

3. Ratification du mandat du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018-2019-2020.

2020S00412SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL "SOTEMAIL"

Société anonyme

Au capital de 30 200 000 dinars

Siège social : Menzel Hayet - Zaramdine - Monastir - Tunisie

I.U : 0742284E

CNSS : 151281-58

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui se tiendront le vendredi 26 juin 2020 à partir de 9h 30 mn à l'hôtel Mouradi Ghamarth, â l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Selon les règles de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

6. Affectation du résultat,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019,

9. Nomination / Renouvellement du mandat des administrateurs,

10. Désignation de deux administrateurs indépendants,

11. Renouvellement / Nomination du mandat des co-commissaires aux comptes,

12. Questions diverses,

13. Pouvoir pour formalités.

Selon les règles de quorum et de majorité de l'assemblée générale extraordinaire

1- Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital.

2- Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et la suppression des droits préférentiels de souscription.

3- Augmentation du capital social en numéraire.

4- Suppression du droit préférentiel à la souscription

5- Modification corrélative des statuts.

6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL.

2020S00414SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

«SOMOCER»

S.A au capital de 40.656.000 dinars

Siège social : Menzel Hayet Zaramdine Monastir - Tunisie

I.U : D39247 D

CNSS : 106178-60

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 26 juin 2020 à 10h 30 mn à l'Hôtel Mouradi Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du cade des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

6. Affectation du résultat,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019,

9. Désignation de deux administrateurs indépendants

10. Renouvellement du mandat des Co-commissaire aux comptes.

11. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2019 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;

12. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

13. Questions diverses,

14. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER.

2020S00415SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 26 juin 2020

Société POLY-SIEGES

Société anonyme

Au capital de 1 111 500 dinars

Siège social : Route de Tunis - Km 11 Sousse

Identifiant unique : 0010452G

MF : 0010452 GAM 000

Les actionnaires de la société Poly-Sièges sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 juin 2020 à 11h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

- Examen des états financiers de l'exercice 2019 ;

- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2019 ;

- Approbation s'il y a lieu des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration;

- Questions diverses.

2020S00422SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 19 juin 2020

SOCIETE HOTELIERE SUN BEACH HOTEL ROYAL KENZ

Société anonyme

Au capital de 5 799 270 dinars

Siège social : Route Touristique Jinen El Kantaoui Hammam Sousse

Identifiant unique : 0047344A

MF : 0047344 AAM 000

Les actionnaires de la société hôtelière SUN BEACH - Hôtel ROYAL KENZ sont convoqués à l'assemblée

générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 juin 2020 à 11h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

- Examen des états financiers de l'exercice 2019;

- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2019 ;

- Approbation s'il y a lieu des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

- Questions diverses.

2020S00423SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 8.640.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

Registre de commerce : B1123171997

M.F : 18467 Z/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société IBN ANNAFIS, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 juin 2020 à 17 heures à l'hôtel Borj Dhiafa, Route de Soukra km 3 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration de la société destiné à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2019 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

3. Examen et approbation, s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;

4. Lecture et approbation, s'il y a lieu, des conventions telles que prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

5. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2019 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2019;

7. Fixation des jetons de présence.

8. Information de prise de fonction de direction au sein d'autres sociétés conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, occupés par les administrateurs le président du conseil ou le directeur général ;

9. Quitus aux membres du conseil d'administration;

10. Pouvoir pour formalités.

Le présent avis est considéré comme une convocation officielle pour tous les actionnaires.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2020X00547SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Refendage de la Tôle "SORETOL"

S.A. au capital de 6.400.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 B.P. 171 Sfax 3018

Identifiant RNE : 0008493 W

M.F : 0008493 W A M 000

Les actionnaires de la société de refendage de la tôle "SORETOL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 27 juin 2020 à 14 h au siège social de la société en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2019

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats de l'exercice 2019

5- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciale

6- Quitus aux administrateurs

7- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une période de 3 ans 2020-2021-2022.

8- Approbation d'investissement.

9- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2020X00551SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL"

S.A. au capital de 352.800 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 0580249 B

M.F : 0580249 B A M 000

Les actionnaires de la Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 27 juin 2020 à 10h au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2019

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019

6- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciale

7- Quitus aux administrateurs

8- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

9- Renouvellement du mandat du PDG et limitation du pouvoir

10- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2020X00552SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SIG2

S.A. au capital de 1 209 600 Dinars

Route de Gabès km 3 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0503372Y

CNSS : 219233-13

Messieurs les actionnaires de la Société SIG2 sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 27 juin 2020 à 17h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2019

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019

- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2019

- Affectation des résultats de l'exercice 2019

- Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif durant la période légale.

2020X00555SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle de Grillage «SIG»

S.A. au capital de 3 201 000 Dinars

Route de Gabès km 2 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0004085Q

CNSS : 32603-11

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Grillage sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 juillet 2020 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2019

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019

- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2019

- Affectation des résultats de l'exercice 2019

- Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019;

- Nomination du mandat des membres du Conseil d'Administration;

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif durant la période légale.

2020X00556SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire et l'assemblée générale ordinaire

Société "GENERAL METAL"

SA, au capital de 8 000 000 Dinars

14, Av Habib Bougatfa, route Mahdia km 0.5 Sfax

MF : 045149Q

Messieurs les actionnaires de la Société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le mercredi 24 juin 2020 à partir de 10 heures au siège administratif de la société sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La mise à jour de quelques articles des statuts

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la Société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le mercredi 24 juin 2020 à partir de 10 heures au siège administratif de la société, sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019,

- Approbation des comptes de l'exercice 2019,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2020X00557SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports

(S T T A T)

S.A. au capital de 2.600.000 dinars

Siège social : Avenue Hédi Chaker Imm. Ennour Esc B 1er étage 3000 Sfax

Immatriculée au registre national des entreprises

Sous l'identifiant unique N° : 0004217J

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports (STTAT) a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le mercredi 24 juin 2020 à 10h au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2019,

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2019,

3) Approbation du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2019,

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

5) Affectation des résultats de l'exercice 2019,

6) Distribution de bénéfices à partir des résultats reportés,

7) Quitus aux membres du Conseil d'administration, au Président Directeur Général et au Directeur Général Adjoint,

8) Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

9) Allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019,

10) Questions diverses,

11) Pouvoirs pour formalités légales.

2020X00564SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société SANIMED

SA au capital de 13 751 600 Dinars

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax

I.U n°620514Y

CNSS : 233533-54

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 26 juin 2020 à 8h 30mn à l'Hôtel Mouradi Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

6. Affectation du résultat,

7. Quitus aux administrateurs,

8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019,

9. Désignation de deux administrateurs indépendants

10. Renouvellement du mandat des Co-commissaire aux comptes

11. Questions diverses,

12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020X00570SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Service du Gazoduc Transtunisien (SERGAZ)

S.A au capital de 99.000 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord Tunis - 1080

MF : 12205 B A M 000

Messieurs les actionnaires de la Société de Service du Gazoduc Transtunisien (SERGAZ) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 juin 2020 à 11h au siège de la société sis au Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019

2- lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019

5- Affectation du bénéfice de l'exercice 2019

6- Fixation du montant des jetons de présence

7- Ratification de la nomination d'un Administrateur

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Désignation d'un auditeur externe proposé par les Actionnaires de la catégorie "A"

11- Fixation des honoraires du cabinet d'audit contractuel des comptes

12- Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2020400812SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

OPALIA PHARMA SA

Société anonyme

Au capital social de 9.656.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle de Kalaat El Anadalous Lot 3 A 8 - 2022 Ariana

Identifiant unique : 0024497T

Messieurs les actionnaires de la Société OPALIA PHARMA SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 30 juin 2020 à 9 heures aux bureaux de la société sise aux n°27, Avenue de La Livre Sterling Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation,

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2019,

- Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2019,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2019,

- Examen et approbation du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019,

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2019,

- Quitus au Conseil d'Administration,

- Fin de mandat du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour formalités.

2020400813SANB3

Convocation

FINANCES ET INVESTISSEMENTS "SICAF"

Société anonyme

Au capital de 3 500 000 DT

4, Avenue de Monastir El Menzah VII - Ariana

Identifiant Unique : 492525 K

N° CNSS : 190542-34

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2020 à 11 heures au 4, Rue des Fleurs - Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2020400814SANB3

Convocation

CONFECTION RAS JEBEL

Société anonyme

Au capital de 22 250 000 DT

Route de Tunis - Ras Jebel

Identifiant Unique : 14030 E

N° CNSS : 67.786-80

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2020 à 10 heures au 4, Rue des Fleurs - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2020400815SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique n°0001629N

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia S.A sont convoqués au siège social de la société le mardi 30 juin 2020 à 15h30 en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice

2019 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2019 ;

4) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;

5) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;

6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

7) Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2019 ;

9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2019 ;

10) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2019 ;

11) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2019;

12) Mandat des Administrateurs;

13) Mandat d'un commissaire aux comptes.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2020400816SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Société d'Assurances

Au capital de 20.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis

Identifiant Unique n°1121936X

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués au siège social de la société Assurances Maghrebia sis à l'Angle 64 Rue de Palestine 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis, le mardi 30 juin 2020 à 14h30 en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2019 ;

4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2019 ;

7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2019 ;

8) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2019 ;

9) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2019.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2020400817SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT)

S.A au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard Abdelwaheb Jilani 1080 - Tunis

M.F : 0012120X

Messieurs, mesdames les Actionnaires de la Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 30 juin 2020 à 11 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

7. Ratification de la nomination des Administrateurs

8. Renouvellement du mandat des Administrateurs

9. Nomination d'un commissaire aux comptes

10. Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2020400818SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Capital social : 3000.000 Dinars

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Siège social : 5 Bis rue du Lac de Tibériade Les Berges du Lac 1053

RC : B1107551996

MF : 496886BAM000

Messieurs les actionnaires de la société MCP sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 25 Juin 2020 à 11h30 au siège de la société MENA CAPITAL PARTNERS sis au 05 bis rue du Lac de Tibériade 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 et présentation des comptes du dit exercice;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2019 ;

3) Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2019;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2019;

5) Renouvellement des mandats d'administrateurs

6) Jetons de présence

7) Quitus aux administrateurs;

8) Questions diverses.

2020400819SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SAYARATE

SARL au capital de 20.000 Dinars

Immeuble SETCAR, Route de Sousse Km 13 Ezzahra

Identifiant Unique : 0797092X

Identifiant CNSS : 172368-96

Messieurs les associés de la société "SAYARATE" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24/6/2020 à 11h à Ezzahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2019.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus au gérant.

6/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

7/ Approbation de la cession de véhicules usagés.

2020R01139SRLB3

Autres sociétés

Société MUTUELLE DE BASE "ELKHALIJ" DE SERVICE DE PECHE MARITIME

90. Avenue Hédi Chaker 6000 Gabès

Mle Fiscal : 9637YNM000

N° CNSS : 185 312-42

Tel/Fax : 75270086

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base "ELKHALIJ" avise ses adhérents pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2019 et ce pour le lundi 22 juin 2020 à 10h au siège de la société, avenue Hédi Chaker Gabès, pour débattre l'ordre du jour suivant : pour lecture et approbation du rapport moral pour l'exercice 2019, lecture et approbation des états financiers pour l'exercice 2019, approbation de distribution des bénéfices, lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019, approbation de prime exceptionnelle du président de conseil d'administration pour l'année 2019, quitus aux administrateurs renouvellement des membres du conseil d'administration, nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022 et questions diverses.

Les adhérents qui veulent participer au conseil d'administration doivent déposer une demande auprès de l'administration de la société avant le 12/6/2020.

N.B :

Les documents et les états financiers sont à la disposition des adhérents à compter du 13 juin 2020.

2020X00544SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Faissal M'hiri et sa conjointe Narjes Gargouri portent à la connaissance du public la perte de leur titre de propriété (vente datée du 18 avril 2006 et rédigée par les notaires Zohaier Kallel et Mohamed Ali Karray, de leurs lot de terrain de 506 m c, sis à route de Gremda Km 05 Abi Zayen Sfax, par conséquent, ils prétendent avoir une deuxième copie originale.

Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2020X00538DIVD2

Avis

Monsieur Semi Ben Hassena déclare avoir perdu le titre de propriété d'une parcelle de terre 165.6 m² avec construction située à route Gremda km 2 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2020X00546DIVD2

Avis

Mr. Abdessalem Ben Mohamed Sallem annonce que son titre de propriété concernant la totalité d'une parcelle de terre d'une superficie de 733.50 m² située à Sfax Route de Sidi Mansour mile 5 a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr, Mohamed Dahmen dans un délai de 70 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2020X00548DIVD2